



Plénière Exceptionnelle du CEPF du 5 Mai 2015:

Une nouvelle fois la direction a réuni les élus du CEPF pour une séance exceptionnelle essentiellement consacrée à Cortal Consors afin de faire le point sur l'évolution des 360 salariés dont nous rappelons que 66 se trouvent en « mobilité forcée ». C'était l'occasion de présenter l'état d'avancement de la migration des « clients classiques » de Cortal Consors vers BNPP (BDDF) et la transformation de la Filière « B2B et clients sophistiqués ». L'essentiel de cette réunion portait sur l'évolution des activités de la Filière B2B (171 salariés à l'origine puis 184 après que 13 personnes aient rejoint le service Conformité de cette Filière). Cardif a annoncé, après plusieurs mois de réflexion, cesser son activité avec celle-ci alors que 40% du son revenu en dépendait.

La transformation de cette Filière conduit 53 personnes supplémentaires à une mobilité forcée suite à un redéploiement des activités :

- La migration des clients sophistiqués (*clients à forte appétence bourse*) vers B*capital (*filiale du groupe, spécialisée dans la gestion des titres et ordres de bourse*). Dans ce cadre il y aura transfert du contrat de travail des salariés concernés par cette activité chez B* Capital sous convention collective Bourse ;
- La création d'une co-entreprise avec Crédit Agricole Titres (CAT) pour la gestion des activités B2B (*sous-traitance bancaire et titres*) ;
- La réorganisation de l'activité RTO (*routage d'ordres de bourse*), maintenue au sein de BNP Paribas.

A ce jour, 13 personnes ont rejoint les services Conformité de « l'ex Cortal Consors » et 26 mobilités sont réalisées (essentiellement vers BBDF entre le 1^{er} août 2014 et le 30 avril 2015) sur les 66 prévues à l'origine dans les effectifs de Cortal Consors. Il reste donc 27 (66-13-26) mobilités à effectuer.

Ainsi, 80 mobilités (27 Cortal + 53 Filière) sont encore à concrétiser.

Les salariés concernés par la co-entreprise (CAT=> 73 postes) et l'activité de routage d'ordres de bourse (RTO- 24 postes) resteront sur le site de Rueil Malmaison ; ceux qui rejoindront B* Capital iront dans le centre de Paris, près de la place de l'Opéra rue du Hanovre.

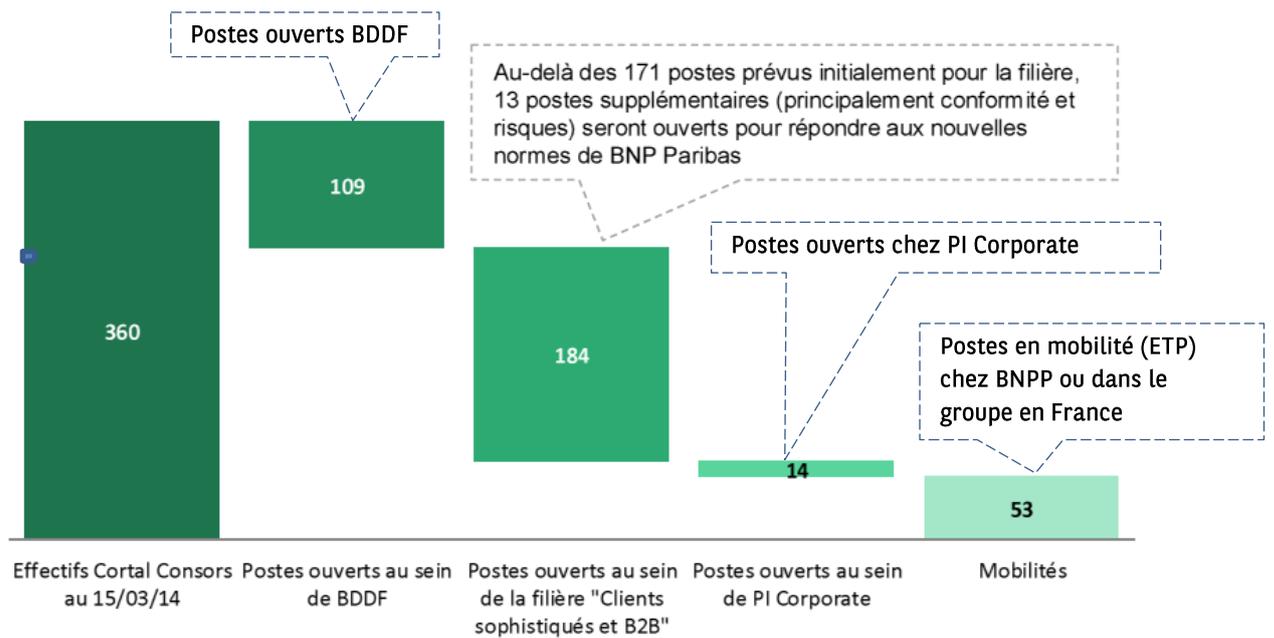
Les élus CFDT sont intervenus pour regretter que Cardif n'ait pu poursuivre son activité avec la Filière et que BPSS n'ait pas non plus souhaité reprendre ses activités. Malgré les engagements d'accompagnement de la direction (notamment avec un budget de formation en hausse de 40%), ce démantèlement induit de nouvelles mobilités forcées et ce qui aura un impact important sur l'évolution de carrière de nos collègues de l'ex Cortal Consors.

Les élus CFDT ont également insisté pour que la direction accepte une période d'adaptation pour les personnes qui ne pourraient, pour des raisons de convenance personnelle, rester dans un nouveau poste.

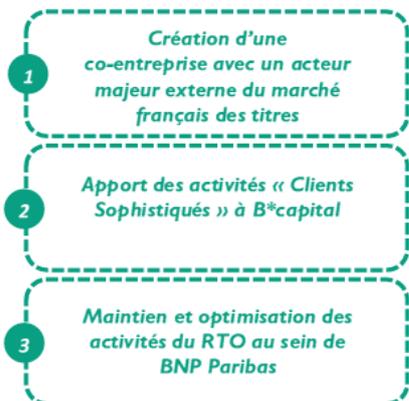
Réponse de la direction : Il n'y aura pas de période d'adaptation en tant que telle, mais une attention particulière, au cas par cas, sera portée aux situations qui deviendraient difficiles.

En conséquence les élus CFDT vous proposent de les contacter si vous rencontrez des difficultés lors de votre mobilité.

Contact : PARIS IRP CFDT CEPF

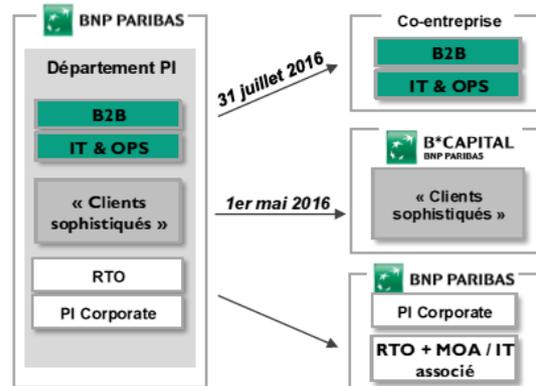


**PROJET DE TRANSFORMATION
POUR INFORMATION ET CONSULTATION**
(Vision mi 2016)



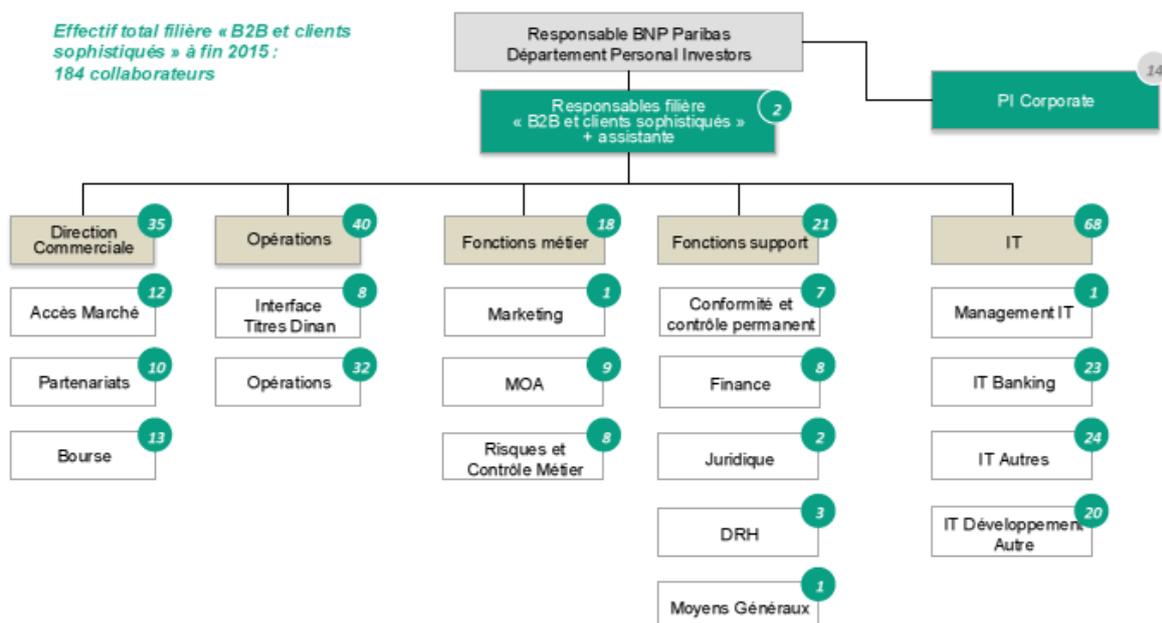
Filière « B2B et Clients Sophistiqués »
31 décembre 2015

Cible à fin
Juillet 2016



Organigramme de la filière « B2B et clients sophistiqués » prévisionnel (vision fin 2015)

Effectif total filière « B2B et clients sophistiqués » à fin 2015 : 184 collaborateurs



**TOUTES LES AFFECTATIONS SE FERONT SUR LA BASE DU VOLONTARIAT
TOUTS LES POSTES OUVERTS SERONT RÉSERVÉS AUX COLLABORATEURS PI**

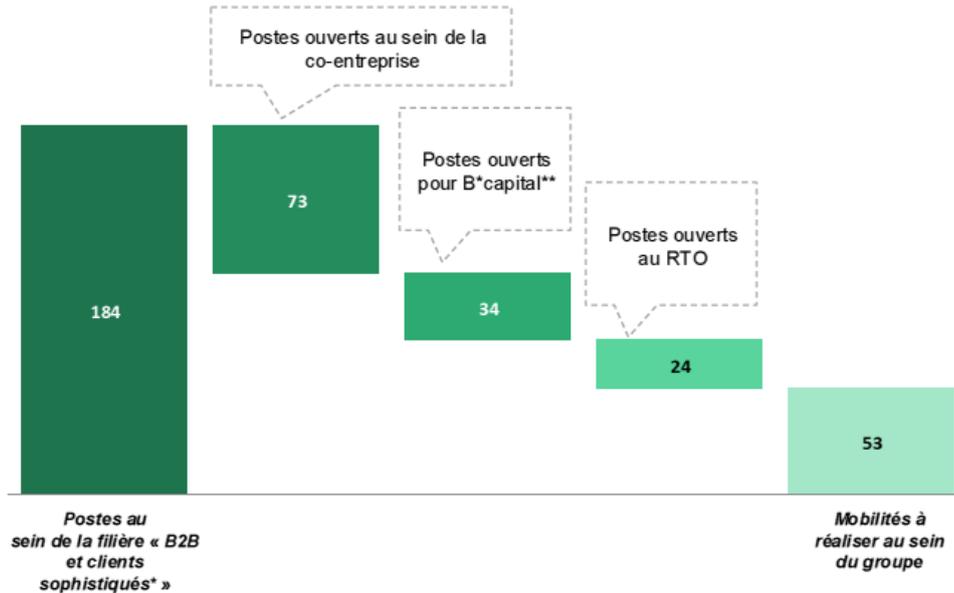
ENTITÉS D'ACCUEIL

MODALITÉS

1	Co-entreprise	Les collaborateurs rejoignant la co-entreprise bénéficieront d'une mise à disposition depuis BNP Paribas SA selon les règles Groupe : ils continueront à bénéficier du statut de leur entité d'origine
2	B*capital	Les collaborateurs rejoignant B*capital feront l'objet d'un transfert individuel : ils bénéficieront du statut et des accords de B*capital
3	RTO	Le RTO restant positionné au sein de BNP Paribas SA, pas de changement contractuel
4	Mobilité	Conditions liées à l'entité d'accueil

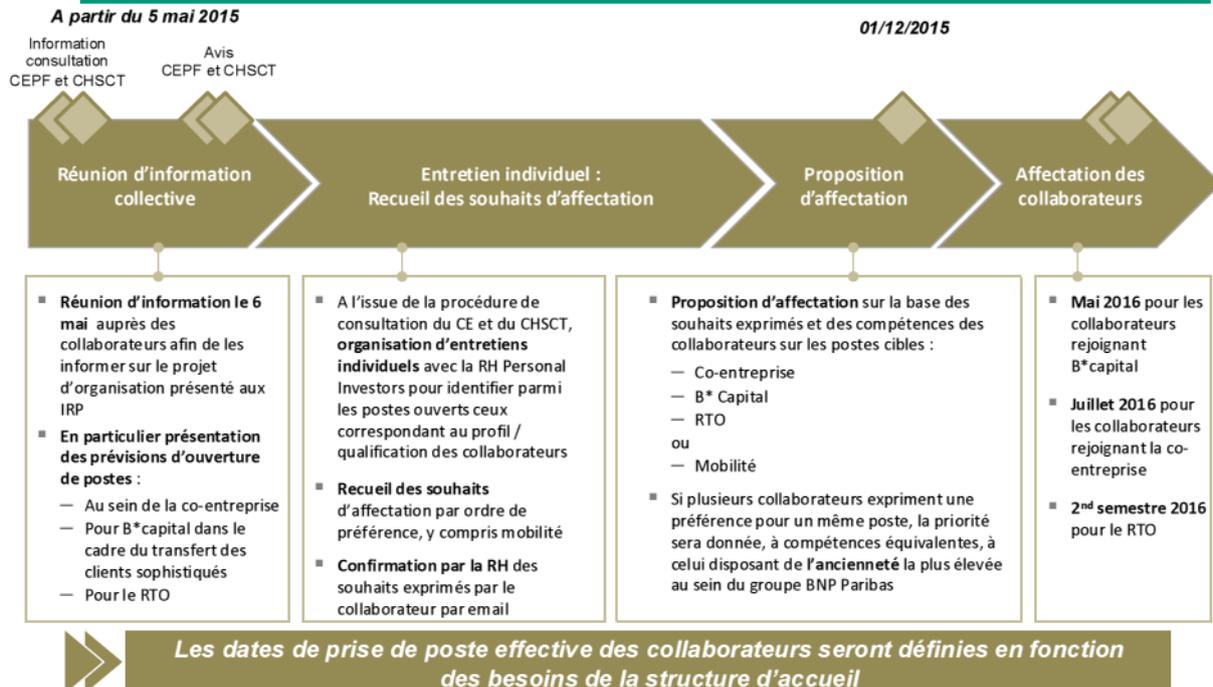
Ventilation des effectifs par entité cible (vision mi 2016)

Répartition des postes des collaborateurs ex Cortal Consorts après évolution de la filière « B2B et clients sophistiqués* »



*SRD, Active Trader, Trader Home Line, Conseil Expert Bourse & Unlimited
 ** 32 postes au sein de B*capital, 2 postes (Juridique) au sein de BPF

Étapes du parcours collaborateur



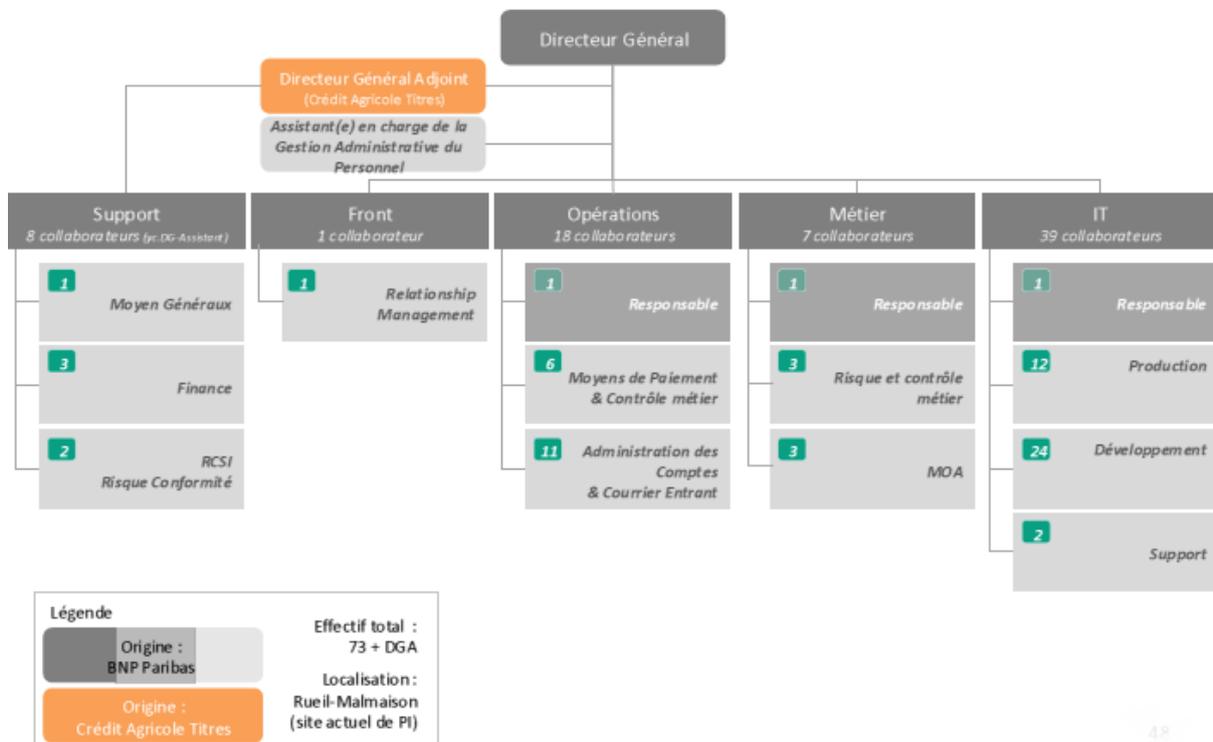
Les collaborateurs en mobilité bénéficieront d'un accompagnement renforcé

- Le service ressources humaines accompagnera les collaborateurs jusqu'à ce que chacun ait une affectation au sein du groupe.
 - Dans ce cadre plusieurs outils actions seront proposées pour réaliser chaque mobilité dans les meilleures conditions possibles:
 - Atelier CV
 - Atelier de préparation aux entretiens
 - Coaching et/ou formation spécifiques si besoin
 - Organisation d'une journée spécifique mobilité
 - Les collaborateurs en mobilité et intéressés par des postes ouverts sur e-jobs, verront leur candidature étudiée en priorité par les RH des entités des postes disponibles
 - Un budget formation spécifique a été octroyé afin de financer les formations complémentaires nécessaires au développement des compétences des collaborateurs et ainsi permettre leur évolution au sein du Groupe ou sur un nouveau métier
- **BNP Paribas s'engage à trouver un poste à chacun des collaborateurs au sein de BNP Paribas SA ou dans une des filiales du Groupe en France, correspondant à leurs qualifications et leurs compétences en prenant en compte les souhaits de chacun**

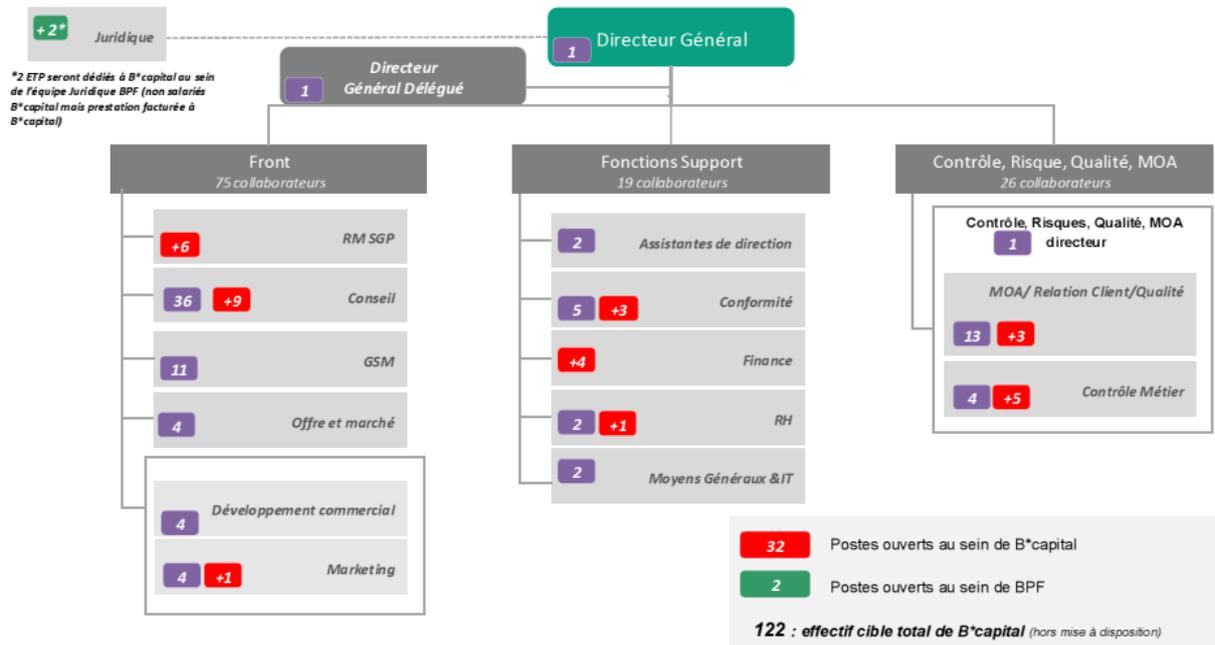


L'enjeu de mobilité lié à ce projet est très largement à la portée du marché de l'emploi interne.
Ex : plus de 3 000 annonces activées sur e-jobs par an

Impacts organisationnels : organisation cible de la co-entreprise

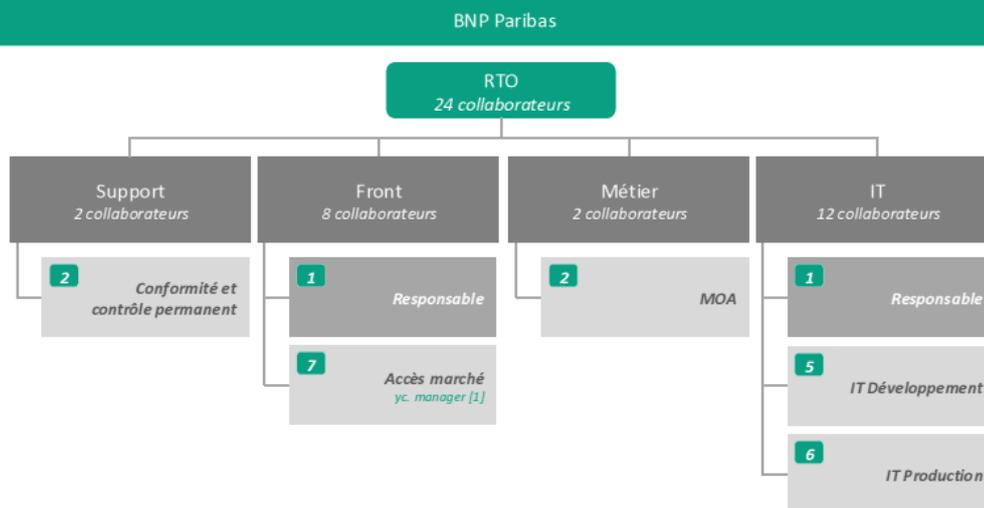


Impacts organisationnels au niveau de B*capital : organigramme cible



- Les collaborateurs actuels de B*capital sont maintenus sur le site de Paris au 16 rue de Hanovre, 75 002
- Pour les 34 collaborateurs transférés à B*capital, l'objectif est qu'ils rejoignent le site du Palais du Hanovre (Paris 75 002)

Organisation cible du RTO : 24 postes ouverts



Effectif total
RTO : 24

Les équipes seront localisées à Rueil-Malmaison, sur le site actuel de PI (pas de changement)

L'autre point à l'ordre du jour concernait le « projet d'évolution de l'organisation des activités de CIB ITO » :

Lors de la séance du 19 mars 2015, les élus CFDT avaient insisté pour obtenir des précisions sur les conséquences pour les 18 managers dont les postes seront supprimés mais aussi pour les salariés qui sont sous leur responsabilité. La direction s'est attachée à rassurer car, selon elle, des postes suffisants sont à pourvoir au sein de l'IT de CIB et certains ont fait le choix de ré-orienter leur carrière vers la Compliance - voire pour une ou deux personnes - pour des missions à l'étranger. **Par ailleurs les élus CFDT se sont inquiétés du devenir de BNPP Arbitrage au sein de « CIB Global Market »** : la direction nous a assuré qu'elle ne deviendrait pas une « coquille vide » même si les tâches sont de plus en plus transversales. Dans ce cadre, il n'est pas prévu de transfert « massif » des contrats de travail des salariés de BNPP ARB/GECD, le responsable RH a affirmé que les évolutions de carrière et les bonus seraient envisagés et traités de la même manière pour les 2 entités. **Dont acte !**

Le dernier point de cette séance plénière exceptionnelle assez dense est relatif **aux ambitions du programme Préférence Client qui impliquent une évolution de l'organisation de la direction BDDF Retail (Pôle BDDF)**. Celle-ci entraîne un changement de rattachement pour 29 salariés et voit la création de deux postes de travail. **Les élus CFDT ont demandé des précisions sur les éventuels changements de lieu de travail et des organigrammes faisant apparaître les services « d'origine » et « de destination » des 29 personnes concernées par cette évolution. La direction s'est engagée à fournir ces précisions.**

Les élus CFDT sont à votre disposition si vous avez des questions complémentaires ou des remarques à formuler :

Contact : PARIS IRP CFDT CEPF

Pour plus d'informations, [voir la note RHG BDDF Retail](#)